

MÉMOIRE

Le mémoire est un texte d'une longueur variant entre 75 et 120 pages, clôturant l'activité de recherche de l'étudiant-e. Il doit témoigner d'une connaissance adéquate de la littérature pertinente au sujet et faire preuve de la capacité de l'étudiant-e de mener à bien une recherche, d'analyser ses sources et d'en présenter les résultats dans une langue claire. Le département accepte plusieurs types de mémoires, notamment la recherche empirique, la revue critique des travaux dans un domaine particulier, la monographie, l'étude descriptive, l'essai critique, le projet d'intervention, etc.

Présentation matérielle et dépôt:

Le mémoire doit être rédigé de manière conforme aux normes indiquées dans le *Guide des règles de présentations des mémoires et thèses de l'UQAM* de Chantal Bouthat.

Il doit être remis au secrétariat des études de cycles supérieurs en quatre exemplaires et cinq (5) exemplaires s'il y a co-direction, avec le formulaire officiel où doit figurer l'autorisation du directeur ou de la directrice de recherche. Toute correction suggérée par le directeur ou la directrice de recherche devra être faite avant le dépôt.

Évaluation du mémoire:

L'examen du mémoire est fait normalement par un jury de trois membres. Le directeur ou la directrice de recherche, un-e professeur-e du département et une troisième personne dont la compétence est reconnue, si possible de l'extérieur du département.

S'il y a un co-directeur ou une co-directrice de mémoire, cette personne s'ajoute au jury. Les membres de ce jury sont désignés par le doyen ou la doyenne des études de cycles supérieurs sur recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation. Le jury dispose d'un mois pour évaluer le mémoire.

Les critères utilisés par le jury pour évaluer un mémoire sont les mêmes que pour toute autre discipline connexe et se présentent comme suit:

- Fond :**
- originalité du sujet;
 - cohérence générale;
 - connaissance de la documentation pertinente;
 - maîtrise du sujet;
 - cohérence et rigueur dans l'argumentation, le traitement des sources et données, l'analyse et l'interprétation;
 - dimension personnelle et critique.
- Forme**
- -structure formelle (division en chapitres, etc.);
 - style, phraséologie, orthographe;
 - présentation matérielle (références, normes, etc.).

Évaluation du mémoire

Les recommandations des membres du jury initial doivent être unanimes quant à l'une des trois possibilités suivantes : acceptation (sans correction ou avec corrections mineures), retour (pour corrections majeures) ou rejet. Chaque membre du jury doit accorder une appréciation pour le fond, une appréciation pour la forme, ainsi qu'une appréciation globale (Excellent, Très Bien, Bien, Échec).

Le sous-comité d'admission et d'évaluation transmet la synthèse des évaluations et les rapports des membres du jury. La direction de programme contacte l'étudiante, l'étudiant pour l'informer de la décision du jury et des corrections éventuelles à effectuer.

Acceptation du mémoire à condition que soient effectuées certaines corrections mineures : sous la responsabilité de la direction de recherche. Ces corrections doivent être faites dans un délai maximal de deux mois et déposées avec l'accord écrit de la direction de recherche.

Le retour du mémoire à l'étudiante; l'étudiant pour corrections majeures : L'étudiante, l'étudiant a droit de présenter un nouveau texte une seule fois après corrections et ce, dans un délai maximal de six mois. Le texte ainsi corrigé doit être déposé avec l'autorisation écrite de la direction de recherche. Ce texte est soumis à nouveau à l'évaluation de chaque membre du même jury qui ne pourra alors rendre qu'une recommandation d'acceptation (sans correction ou corrections mineures) ou qu'une recommandation de rejet sans droit de reprise, avec les commentaires justifiant la recommandation.

Compte tenu de l'ampleur des corrections demandées, l'étudiante, l'étudiant doit se réinscrire à chacun des trimestres concernés et ce, rétroactivement au trimestre qui suit le dépôt de son mémoire.

Le diplôme sera émis suite au dépôt final d'une version conforme aux exigences du jury et dont la présentation suit les dispositions énoncées dans la liste de contrôle du bureau des études et des programmes de l'UQAM.

Date : _____

À retourner au : Bureau de l'enseignement et des programmes (D-3300)

Nom de l'étudiante, l'étudiant	Code permanent	Téléphone
Programme d'études	Adresse courriel	

1. **PAGE TITRE** : (La page titre commence à (i) mais le (i) n'apparaît pas.)

	Conforme au modèle proposé dans le <i>Guide de présentation des mémoires et thèses</i>
	Si l'étudiant a eu l'autorisation de rédiger dans une autre langue, une page titre en français et un résumé en français accompagnent le texte
	La DATE (mois et année) mentionnée au bas de la page titre correspond au MOIS ET ANNÉE DU DÉPÔT FINAL

2. **PAGES LIMINAIRES (PRÉCÉDANT L'INTRODUCTION) NUMÉROTÉES EN CHIFFRES ROMAINS (ex. : i, ii, iii, iv, etc. en minuscule)** :

	Remerciements ou avant-propos à un interligne et demi. Les remerciements ne figurent pas dans la table des matières.
	Table des matières à un interligne et demi
	Résumé en français à simple interligne (normalement une page) Les titres de plus d'une ligne sont aussi à simple interligne.

3. **PAGINATION** :

	Texte paginé en chiffres arabes (1, 2, 3, etc.) à partir de l'introduction. Le no est placé à droite en haut à 3 cm du bord supérieur comme du bord droit de la feuille.
	Page titre de l'introduction commence à 1. Elle est comptabilisée mais non paginée, car il s'agit d'une page titre. Toutes les pages titres sont comptabilisées mais ne doivent pas être paginées.
	Texte à un interligne et demi – Citations à simple interligne – Alinéas à double interligne
	Concordance entre la pagination de la table des matières et les différents chapitres et sous-chapitres

4. **MARGES** :

	Marges de gauche et du haut de la page de 4 cm (les mémoires sont numérisés) Marges de droite et du bas de 3 cm.
--	---

5. **ORTHOGRAPHE ET SYNTAXE** :

	Niveau de qualité acceptable de la langue française écrite (orthographe, syntaxe, ponctuation, etc.)
--	--

6. **NOMBRE DE PAGES TOTALES INCLUANT LES PAGES LIMINAIRES** :

N.B. : ORTOGRAPHE ET SYNTAXE : le niveau de qualité de la langue devra être acceptable

- J'atteste avoir vérifié chacun des exemplaires déposés et m'être assuré-e qu'aucune page n'est manquante.
- J'atteste que les éléments mentionnés ci-dessus respectent les règles définies dans le *Guide de présentation des mémoires et thèses*, conformément au Règlement no 8 relatif aux études de deuxième et troisième cycles (articles 9.2.16 et 10.21).

Signature de l'étudiante, l'étudiant

Date

Signature de la directrice, du directeur du programme

Date

Vérifié par :

Date :